



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BEP

PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT.

SESSION 2013

DUREE : 1 H 00 maximum

COEFFICIENT : 1

CORRIGE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Situation 1 (10 points)

1. Analyser la situation problème en répondant aux questions suivantes :

1.1.1 Quel est le nom du dispositif présenté dans le document 1 ? (0,25 point)

Le nom du dispositif est « Pass contraception ».

1.1.2 Où est mis en place ce dispositif ? (0,25 point)

Ce dispositif est mis en place en région Île de France.

1.1.3 Qui est concerné par ce dispositif ? (0,5 point si réponse partielle 0,25 point)

Ce dispositif concerne des lycéens et lycéenne de seconde, des apprenties et élèves en formation sanitaire et sociale.

1.1.4 Sous quelle forme se présente ce dispositif ? (0,5 point)

Ce dispositif est sous la forme de coupons.

1.1.5 Combien de temps dure ce dispositif? (0,5 point)

Ce dispositif dure de 3 à 6 mois.

1.1.6 Pourquoi ce dispositif a-t-il été mis en place ? (0,5 point)

Pour faire reculer le nombre d'IVG et de grossesses non désirées.

1.2 Identifier le problème soulevé dans ce document par l'inspection générale des affaires sociales. (0,5 point)

La hausse du nombre d'IVG chez les mineures.

1.3 Donner la signification du sigle IVG. (0,5 point)

Interruption Volontaire de Grossesse.

1.4 Distinguer contraception et IVG. (2X 0,5 = 1 point)

La contraception permet d'éviter toute fécondation ou nidation.

L'IVG permet de stopper une grossesse.

1.5 Relever dans le document 2 le mode de contraception le plus utilisé chez les 15-19 ans. (0,25 point)

La pilule

1.6 Identifier un inconvénient de ce mode de contraception. (0,5 point)

Risque d'oubli de prise.

1.7 Proposer un autre moyen de contraception qui pourrait convenir à une adolescente et qui pallierait à cet inconvénient. (0,5 point)

Patch, implant, stérilet, anneau vaginal

1.8 Justifier votre réponse. (0,5 point)

On ne peut pas oublier de prendre ce mode de contraception car

- le patch est collé
- l'implant est inséré sous la peau
- le stérilet est placé pour un temps déterminé dans l'utérus
- l'anneau est posé pour 3 semaines.

1.9 Cocher la bonne réponse : (0,25 point)

Pour obtenir un moyen de contraception il faut passer par un médecin traitant.

VRAI

FAUX

1.10 Justifier votre réponse. (0,5 point)

On peut se rendre au CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) ou « planning familial ».

1.11 Expliquer la phrase : « le manque de confidentialité du circuit de remboursement » pour les adolescentes qui ont besoin d'un moyen de contraception. (1 point)

Les adolescentes sont sous la couverture sociale des parents. Tout remboursement de pilule est visible par ces derniers.

1.12 Dans le document 3, relever le facteur le plus important responsable de la prise d'une contraception d'urgence (0,5 point)

Polyconsommation tabac, alcool, cannabis.

1.13 Hormis le risque de grossesse, citer

- 1 effet à long terme de cette conduite à risque : (0,5 point)

Addiction, maladie (cancer...), isolement, ...

- 1 effet à court terme de cette conduite à risque : (0,5 point)

IST, accident de la route...

1.14 Proposer une mesure de prévention individuelle qui protège à la fois d'une grossesse non désirée et des IST. (0,5 point)

Le préservatif masculin ou féminin.

SITUATION 2 (10 points)

2.1 Identifier la nature du risque qui est évoqué dans le document 4. (0,25 point)

Risque naturel

2.2 Citer 2 autres risques majeurs naturels possibles. (2X0,25 = 0,5 point)

Inondation, glissement de terrain, tremblement de terre, pollution nucléaire, chimique...

2.3 Relever la mesure de prévention qui a été impulsée face à ce risque. (0,25 point)

Classement des sites ou couloir d'avalanche selon l'importance de leur risque

2.4 Identifier les 4 paramètres pris en compte dans cette mesure. (4x0,25=1 point)

- la population du site
- sa morphologie
- son histoire
- la climatologie du massif

2.5 Nommer le document qui liste les mesures de prévention. (0,5 point)

Le PPR : Plan de Prévention des Risques naturels

2.6 Compléter le document 5 dans le cas du drame de 1999 : (3X0,5 = 1,5point)

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement Professionnel
Réseau SCPEP

L'ALEA = une avalanche

LA VULNERABILITE OU ENJEU =
le hameau de Montroc

LE RISQUE MAJEUR=
destruction du hameau, décès,
blessés



2.7 Compléter le tableau ci-dessous

- en citant 3 infrastructures qui présentent une forte vulnérabilité humaine lors d'un tel risque
- en relevant dans le document 6 pour chacune d'entre elles une mesure de prévention collective.

INFRASTRUCTURE PRESENTANT UNE FORTE VULNERABILITE HUMAINE 3X0,5 = 1,5point	MESURE DE PREVENTION COLLECTIVE 3X0,25 = 0,75point
village	banquettes de reboisement avec râteliers ou fas freineurs ou tourne ou entretien des pâturages ou dents freineuses ou fas freineurs
axe routier	galerie
	banquettes de reboisement avec râteliers

installation de ski	
---------------------	--

2.8 Décrire l'évolution de la consommation d'eau en saison hivernale du document 7. (0,5 point)

Augmentation de la consommation en eau au fil de la saison hivernale.

2.9 A l'aide des documents 7 et 8, identifier 2 facteurs responsables de l'évolution consommation. (2x0,25=0,5 point)

- Augmentation des surfaces d'enneigement
- Changement climatique.
- Canons à neige sans débit réservé.

2.10 Dans le tableau ci-dessous,

- relever dans le document 8 les différents prélèvements d'eau pour le fonctionnement des canons à neige.
- identifier pour chacun leur limite d'utilisation.

NATURE DU PRELEVEMENT 3X 0,25= 0,75 point	LIMITE D'UTILISATION 3X 0,5= 1,5 point
retenues collinaires	capacité limitée
cours d'eau	débit limité en hiver
eau potable	Limité à 15 % pour préserver l'utilisation par les habitants

2.11 Proposer une mesure de prévention collective pour les pénuries d'eau des sites de prélèvements. (0,5 point)

- limiter les surfaces skiabiles.
- limiter l'usage des canons à neige.

Accepter toute réponse cohérente.